

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit



TSARAP Scop sas

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre
de la région Rhône-Alpes

Société de commissariat aux comptes inscrite
à la compagnie régionale de Lyon

8-10 rue Jacquard
69004 Lyon

www.tsarap-scop.com
contact@tsarap-scop.com

06 66 20 15 42
04 72 26 52 02

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit

TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva :** FR75821124518



Société Coopérative et
Participative à capital
variable



Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon



commissaire
aux comptes

Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE
31/12/2022

FEDERATION NATIONALE
TERRE DE LIENS



TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit

TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva :** FR75821124518



Société Coopérative et
Participative à capital
variable



Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon



commissaire
aux comptes

Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes



**FEDERATION NATIONALE
TERRE DE LIENS**

1 RUE JOSEPH RICHARD
26400 CREST

Lyon,
Le 24/05/2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 31/12/2022

A l'assemblée générale de la Fédération,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION NATIONALE TERRE DE LIENS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit

TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva :** FR75821124518



Société Coopérative et
Participative à capital
variable



Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon



commissaire
aux comptes

Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment en ce qui concerne :

- l'exhaustivité des produits et plus particulièrement sur la comptabilisation des subventions inscrites au compte de résultat ainsi que des produits constatés d'avance et subventions à recevoir dans les comptes de bilan.

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit

TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva :** FR75821124518



Société Coopérative et
Participative à capital
variable



Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon



commissaire
aux comptes

Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit

TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva :** FR75821124518



Société Coopérative et
Participative à capital
variable



Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon



commissaire
aux comptes

Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

TSARAP

coopérative
expertise comptable & audit

TSARAP EXPERTISE SCOP
SAS

Siège Social :
8-10 rue jacquard
69004 Lyon

Contact :
06 66 20 15 42
04 72 26 52 02a
contact@tsarap-scop.com
www.tsarap-scop.com

Siret :
82112451800027

Code NAF :
6820Z

**N°
Intracommunautaire
tva :** FR75821124518



**Société Coopérative et
Participative à capital
variable**



**Société de Commissariat
aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de
Lyon**



**commissaire
aux comptes**

**Société d'Expertise
Comptable inscrite au
tableau de l'Ordre de la
Région Rhône-Alpes**



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Pour la SCOP TSARAP EXPERTISE
Commissaire aux Comptes

Frédéric MOIROUX
Commissaire aux Comptes

BILAN SIMPLIFIE

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2022

Fédération Nationale Terre de Liens

ACTIF					PASSIF		
	Brut	Amortissements & provisions	Net 2022	Net 2021		2022	2021
Actif Immobilisé	252 096	76 736	175 359	175 214	Fonds associatifs	540 516	504 615
<i>Immobilisations incorporelles</i>	102 328	44 945	57 384	54 012	Fonds propres :	138 475	72 115
<i>Immobilisations corporelles</i>	40 791	31 792	8 999	11 989	Fonds associatifs sans droit de reprise	108 657	108 657
Constructions et installations techniques	6 853	5 554	1 298	3 066	Réserves	0	0
Autres immobilisations corporelles	33 938	26 237	7 701	8 923	Report à nouveau	-41 542	-107 166
<i>Immobilisations financières</i>	108 977	0	108 977	109 213	Résultat de l'exercice	66 360	65 624
Participations et créances rattachées	6 338	0	6 338	6 338	Fonds associatifs avec droit de reprise	5 000	5 000
Autres titres immobilisés	100 552	0	100 552	100 094	Autres fonds associatifs :	402 041	432 500
Dépôts, cautionnements	2 087	0	2 087	2 780	Emprunt participatif	402 041	432 500
Actif Circulant	2 329 172	1 947	2 327 225	2 037 577	Fonds Dédiés	0	0
<i>Stocks et en cours</i>	0	0	0	0	Fonds dédiés	0	0
<i>Avances et acomptes versés</i>	6 013	0	6 013	2 584	Provisions	70 611	43 026
<i>Créances clients</i>	111 913	0	111 913	112 851	<i>Provisions pour risques et charges</i>	70 611	43 026
<i>Autres Créances</i>	1 637 597	1 947	1 635 650	1 510 702	Dettes	604 213	632 160
<i>Disponibilités</i>	573 650	0	573 650	411 440	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à plus d'un an	0	0
Comptes de régularisation	11 105	0	11 105	7 405	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits à moins d'un an	0	0
Charges constatées d'avance	11 105	0	11 105	7 405	Dettes fournisseurs	192 215	245 230
TOTAL GENERAL	2 592 373	78 683	2 513 690	2 220 195	Dettes fiscales et sociales	141 111	167 930
					Autres dettes	270 887	219 000
					Comptes de régularisation	1 298 350	1 040 395
					<i>Produits constatés d'avance</i>	1 298 350	1 040 395
					TOTAL GENERAL	2 513 690	2 220 195

Compte de résultat 2022

Fédération Nationale Terre de Liens	2022	2021	Variation en Euros
	12 mois	12 mois	
Cotisations	208 686	184 051	24 635
Ventes de marchandises	12 189	6 355	5 834
Prestations de services	158 962	228 581	-69 619
Production immobilisée	0	5 533	-5 533
Produits de tiers financeurs			
subventions publiques	630 609	676 577	-45 968
Ressources liées à la générosité du public	879 701	531 512	348 189
- Mécénat	876 325	510 001	366 325
- Dons	3 375	21 511	-18 136
Reprise sur provisions et amortissements, transferts de charges	48 570	67 782	-19 212
Report de ressources non utilisées sur exercices antérieurs	0	10 000	-10 000
Autres produits	104	572	-468
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 938 820	1 710 962	227 858
Autres achats et charges externes	650 283	657 716	-7 433
Impôts, taxes	60 761	46 794	13 967
Rémunérations du personnel	708 763	612 671	96 092
Charges sociales	252 711	219 916	32 795
Subventions accordées par l'association	110 071	0	110 071
Dotations aux amortissements et dépréciations	22 541	21 813	728
Dotations aux provisions pour risques et charges	31 482	39 335	-7 853
Autres charges	18 215	24 869	-6 654
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	1 854 827	1 623 114	231 713
RESULTAT D'EXPLOITATION	83 993	87 849	-3 855
Intérêts et produits financiers	2 294	703	1 592
Intérêts et charges financières	4 331	5 083	-752
RESULTAT FINANCIER	-2 037	-4 380	2 343
Produits exceptionnels	3 277	15	3 262
Reprise sur provisions et dépréciations et transferts de charges	6 650	1 330	5 320
Charges exceptionnelles	25 226	19 059	6 167
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-15 299	-17 714	2 415
Impôt sur les produits financiers	297	131	166
EXCEDENT OU DEFICIT	66 360	65 624	737
Valorisation du bénévolat			
Dons en nature	36 962	28 795	
Mise à disposition gratuite de biens et mécénat de compétences	-36 962	-28 795	

ANNEXE

PRINCIPES COMPTABLES et MÉTHODES DE BASE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

Fonds dédiés

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat, dans les produits, n'a pas été utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges, sous la rubrique : Engagements à réaliser sur les ressources affectées, et au passif du bilan, au compte Fonds dédiés.

Les utilisations ultérieures sont inscrites en produits, sous la rubrique : Engagements à réaliser sur ressources affectées.

Événements significatifs de l'exercice

Rien à signaler.

Événements significatifs après la clôture de l'exercice

Rien à signaler.

VARIATION DES FONDS PROPRES

FONDS ASSOCIATIFS 2022	01/01/2022	Affectation du résultat	Autres mouvements	31/12/2022
<i>FONDS PROPRES</i>	67 115 €	0 €	66 360 €	133 475 €
Fonds associatifs sans droit de reprise	108 657			108 657
Réserve pour projet associatif				
Réserve fonds associatif				
Report à nouveau	-107 166	65 624		-41 542
Résultat de l'exercice 2021	65 624	-65 624		
Résultat de l'exercice 2022			66 360	66 360
<i>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</i>	437 500 €	0 €	-30 459 €	407 041 €
Fonds associatifs avec droit de reprise	5 000			5 000
Prêt conditionné	432 500		-30 459	402 041
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	504 615 €	0 €	35 901 €	540 516 €

FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE

FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE 2022		
échéance	Date de remboursement	Montant
4 ans	2026	1 000
5 ans	2027	1 000
6 ans	2028	1 000
7 ans et plus	2029	2 000
	Solde	5 000

TABLEAU DES PROVISIONS

Des provisions sont comptabilisées sur les financements pour lesquels, compte tenu de la rigueur des validations de justifications des subventions, il est considéré qu'il y a un risque de non validation totale. Celles-ci sont reprises après validation des montants par les financeurs.

PROVISIONS 2022

Provisions pour risques et charges	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FDVA 2021 risque de validation partielle	3 150		3 150	0
Programme MCDR Terreau risque d'inéligibilité des charges	7 625			7 625
FSE 2020 2021	32 251			32 251
Programmes de subventions nationaux		22 385		22 385
Programmes de subventions européens		8 351		8 351
total	43 026	30 736	3 150	70 611

FONDS DEDIES

N/A

ÉVOLUTION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

EMPRUNTS 2022

EMPRUNTS	A devoir au 01/01/2022	Capital / Intérêts capitalisés	Remboursement	A devoir au 31/12/2022
CDC	432 500		30 459	402 041
TOTAL	432 500	0	30 459	402 041

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES 2022			
	montant brut	échéances	
		Jusqu'à 1 an	A plus d'1 an
CRÉANCES			
Acompte versé	6 013	6 013	
Clients	111 913	111 913	
Autres créances	1 635 650	1 635 650	
Charges constatées d'avance	11 105	11 105	
	1 758 669	1 758 669	
DETTES			
Emprunts et dettes Etabl. Crédit			
Dettes fournisseurs	192 215	192 215	
Dettes fiscales et sociales	141 111	141 111	
Autres dettes	270 887	270 887	
Produits constatés d'avance	1 298 350	1 298 350	
	1 902 563	1 902 563	

Les autres créances sont essentiellement des subventions, qui elles-mêmes sont pour certaines soit pluriannuelles, soit « à cheval » sur deux exercices, soit non encore validées par le financeur.

Les autres dettes comprennent essentiellement le reversement partiel d'une subvention multipartenariale ainsi que les adhésions collectées pour le compte des associations territoriales Terre de Lien.

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR 2022

PRODUITS A RECEVOIR	Montant
CLIENTS : FACTURES À ÉTABLIR	0
	0
AUTRES CREANCES	88 381
Mécénat	8 490
Subventions publiques	1 783
Prestations diverses	0
OPCO	9 653
Autres créances	68 454
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	88 381

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER 2022	
CHARGES A PAYER	Montant
FOURNISSEURS : FACTURES NON PARVENUES	18 356
<i>Honoraires</i>	3 278
<i>Divers Terre de Liens</i>	1 318
<i>Prestations diverses</i>	13 760
DETTES FISCALES ET SOCIALES	142 424
<i>Formation continue Opco</i>	6 322
<i>Urssaf PAS</i>	2 408
<i>Taxe sur les salaires</i>	1 983
<i>Personnel</i>	0
<i>Charges sociales</i>	43 278
<i>Dettes provisionnées pour CP</i>	59 752
<i>Charges sociales sur congés à payer divers</i>	27 368
<i>Impôts</i>	1 313
<i>Impôts</i>	297
AUTRES DETTES	270 887
<i>Autres dettes</i>	371
<i>Notes de frais</i>	0
<i>Adhesion AT à reverser</i>	35 040
<i>subventions a reverser</i>	74 850
<i>Divers</i>	160 627
TOTAL DES CHARGES A PAYER	431 667

DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE 2022	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Montant
<i>Charges sur produits d'exploitation</i>	0
<i>Abonnements SNCF</i>	1 681
<i>Prestations</i>	4 216
<i>Divers</i>	5 208
TOTAL DES CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	11 105

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Montant
<i>Dons</i>	4 310
<i>Subventions</i>	1 294 040

TOTAL DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	1 298 350
--	------------------

IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS 2022				
	Au 01/01/2022	Acquisitions	Sorties	Au 31/12/2022
Logiciel	71 675 €	30 653 €		102 328 €
Immobilisations incorporelles	71 675 €	30 653 €		102 328 €
Matériel informat. et de bureau	32 235 €	3 231 €	649 €	34 817 €
Matériels de stands : Mobilier	4 886 €	1 087 €		5 974 €
Immobilisations corporelles	37 121 €	4 318 €	649 €	40 791 €
Souscription SCA LA FONCIERE	100 €			100 €
Parts sociales LA NEF	2 250 €			2 250 €
Parts sociales SARL TDL Gestion	3 375 €			3 375 €
Parts sociales TERRE EN VUE	300 €			300 €
Parts sociales LURZAINDIA	63 €			63 €
Parts sociales LANDGENOTEN	250 €			250 €
Parts sociales Enercoop	100 €			100 €
Parts sociales Crédit Coopératif	99 994 €	458 €		100 452 €
Dépôt et caution versés	2 780 €	470 €	1 164 €	2 087 €
Immobilisations financières	109 213 €	928 €	1 164 €	108 977 €
Immobilisations totales	218 009 €	35 899 €	1 813 €	252 096 €

En vue d'optimiser la trésorerie, des parts sociales Crédit Coopératif ont été souscrites. Il ne s'agit pas d'un placement court terme en tant que tel, néanmoins les sommes restent mobilisables en cas de besoin.

AMORTISSEMENTS

AMORTISSEMENTS 2022				
	Au 01/01/2022	Dotations	Reprises	Au 31/12/2022
Concessions, brevets, licences, marque	29 712 €	15 233 €		44 945 €
Immobilisations incorporelles	29 712 €	15 233 €		44 945 €
Matériel informat. et de bureau	21 363 €	6 588 €	649 €	27 302 €
Matériels de stands : Mobilier	3 769 €	720 €		4 489 €
Immobilisations corporelles	25 132 €	7 308 €	649 €	31 792 €
Immobilisations totales	54 844 €	22 541 €	649 €	76 736 €

FILIALES ET PARTICIPATIONS

La SARL Terre de Liens Gestion a pour fonction principale d'être associée et gérante commanditée de la Foncière Terre de Liens. L'activité comptable est donc réduite.

FILIALES ET PARTICIPATIONS 2022

	FILIALE	
Capital		7 500
Réserves et report à nouveau		1
Quote-part de capital détenu		45,00%
Valeur comptable brute		3 375
Chiffre d'affaires HT	N.C	
Résultat	N.C	

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

EFFECTIFS 2022

	Au 01/01/2022	entrés	sorties	Au 31/12/2022
FEMMES	13	6	1	18
HOMMES	4	2	0	6
TOTAL	17	8	1	24

CONTRIBUTIONS EN NATURE ET BENEVOLAT

Le bénévolat au sein de la Fédération n'a pas été jugé significatif pour être décompté au titre de l'exercice 2022. Le temps bénévole passé au sein du bureau et du conseil d'administration se fait au titre de leur mandat.

Durant l'exercice, un salarié de la société Axa Group Operations a été mis à disposition de la Fédération Terre de Liens afin de mener des missions transversales autour des sujets numériques.

Enfin des salles de réunion ont été mises à disposition pour la tenue de formations ou de réunions de gouvernance.

CONTRIBUTIONS EN NATURE 2022

Motifs	Contributeur	Type de contribution	MONTANTS
Chargé de mission projets numériques	AXA	Mécénat de compétence	24 682
Salles de réunion	FPH	Mise à disposition	12 280
Total contributions en nature			36 962

Rémunération des cadres dirigeants

Applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €.

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés visés par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif n'est pas communiqué.

En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, les membres du conseil d'administration dirigeants au sens de l'instruction fiscale 4H-5-06 du 18 décembre 2006 exercent bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée.
